

SERVICE CULTURE DE LA COMMUNE DE LANDEDA L'ABER WRAC'H

Appel à candidatures été 2026

Arts visuels

LE SEMAPHORE METAMORPHOSE

EXPOSITION / INSTALLATION INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE AU SÉMAPHORE DE LANDÉDA

Mairie de Landéda

Service Culture

29870 LANDEDA

semaphore@landeda.bzh



LE PROJET

Espace culturel dédié principalement aux expositions, LE SÉMAPHORE est un lieu de patrimoine et d'expressions artistiques incontournable durant la période estivale à Landéda. Son panorama exceptionnel attire les visiteurs et le site connaît une très forte fréquentation. Ce présent appel à candidature est destiné à élaborer la programmation pour la période de juillet / août 2026.

La commune souhaite présenter au Sémaphore une exposition en lien avec son territoire et son histoire, la culture, les arts, et créant un rapport singulier avec le bâtiment et son environnement. Pour ce faire, la Commune de Landéda invite les artistes du champ des arts visuels à présenter leur travail et à le valoriser dans le cadre d'une EXPOSITION INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE, et motivés par l'idée de "métamorphoser" le lieu et / ou les abords du site.

Toutes les disciplines sont acceptées : installation, performance, photographie, arts numériques, peinture, sculpture... Lors de la sélection des dossiers, le jury étudiera la singularité des propositions et la perception nouvellement induite du bâtiment et / ou du site.

Il ne s'agit pas d'une résidence de création mais d'une exposition d'œuvres déjà existantes.

Le projet d'exposition sera imaginé à destination de tous les publics, et la scénographie et le parcours de visite seront adaptés aux personnes en situation de handicap moteur.

Les dossiers de candidature seront transmis avant le 15 février 2026, uniquement par courriel à l'adresse suivante : semaphore@landeda.bzh en précisant "Appel à candidature Sémaphore métamorphosé" dans l'objet du mail. Les dossiers seront sélectionnés par le Service Culture et la Commission Culture de la Commune de Landéda. Le dossier sera limité à 7 pages, visuels compris.

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

- ENGAGEMENTS DES ARTISTES

Présenter et mettre en œuvre un projet répondant aux objectifs et engagements suivants :

- > Proposer un projet artistique original qui prend en compte la singularité du Sémaphore et s'appuie sur son environnement immédiat et / ou son territoire.
- > Les caractères innovants, contemporains et monumentaux de la proposition artistique seront privilégiés. Un aspect ludique ou expérientiel serait un plus.
- Important* : aucune dégradation ou modification des murs et des espaces n'est autorisée (cloûts, vis...). Les artistes seront tenus de respecter cette obligation. L'espace d'accueil peut comporter des œuvres mais uniquement **dans la limite du maintien d'une accessibilité à tous les publics**.
- > Organiser la mise en œuvre globale de l'exposition, montage, démontage, avec l'expertise du Service Culture.
- > Assurer la mise en espace des œuvres avec le concours des agents techniques et culturels de la Commune de Landéda.
- > Se rendre disponible ponctuellement pour des rencontres avec le public, notamment les écoles, pendant le temps du montage de l'exposition et lors du vernissage.
- > Mettre en œuvre le projet présenté dans le dossier de candidature.
- > Autoriser la Commune de Landéda à utiliser sans perception de droits d'auteurs les visuels d'œuvres pour les supports assurant la communication générale de l'exposition dans toutes les déclinaisons envisagées (affiches, tracts, plaquettes, cartons d'invitation, réseaux sociaux...).
- > Respecter les termes du contrat d'exposition établi par la Commune de Landéda.

- ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE LANDÉDA

- > Mettre le Sémaphore à disposition des artistes pendant une semaine maximum avec le personnel technique pour l'aide au montage, suivant un planning établi au préalable avec le Service Culture.
- > Proposer un hébergement lors des temps de présence du ou des artistes, sur la base d'une semaine maximum, un repas fourni par jour et par artiste. Les conditions d'hébergement et de repas seront adaptées en fonction du nombre d'artistes présents.
- > Être une ressource pour la connaissance du territoire, son histoire et son patrimoine en amont et pendant l'installation des œuvres.
- > Organiser et prendre en charge la médiation et la surveillance de l'exposition.
- > Créer des supports d'aide à la visite libre pour les publics adultes et pour le jeune public.
- > Organiser le planning des visites scolaires et des groupes constitués.
- > Organiser des ateliers pour les publics individuels sur toute la durée de l'exposition.
- > Coordonner et prendre en charge la communication globale autour de l'exposition et les actions périphériques (rencontres, visites...)
- > Prendre en charge les frais liés au vernissage. Le vernissage pourra être animé (petite forme spectacle vivant, musique ou théâtre) et organisé autour de l'univers des artistes.
- > Prendre en charge l'assurance des œuvres sur place.
- > Prendre en charge les frais inhérents à la réalisation technique de l'installation des œuvres (transport, éléments scénographiques, emploi d'un régisseur...) dans la limite des crédits budgétaires attribués au Service Culture. À titre indicatif, le budget moyen pour la réalisation technique est de 500 euros maximum.
- > Verser aux artistes une rémunération de 1500€ au titre du droit de présentation publique (Cf : articles L.122-2, L.122-4 et L.131-4 du code de la propriété intellectuelle).
- > La Commune se réserve le droit d'annuler sans indemnisation le projet pour des cas de force majeure ne permettant pas sa réalisation, notamment en termes de sécurité des personnes.
- > Respecter les termes du contrat d'exposition signé par le ou les artistes.

SÉLECTION

Les principaux critères de sélection du projet seront :

- > la pertinence de la proposition artistique
- > le caractère innovant et créatif du projet
- > le potentiel d'actions de médiation culturelle autour du projet
- > la manière dont le lieu/l'environnement du projet est pris en compte
- > la faisabilité technique et budgétaire
- > la rédaction du dossier, la lettre d'intention

JURY

Le jury est constitué du Service Culture Sémaphore (2 agents), du Maire de Landéda, et de la Commission Culture

CALENDRIER

Lancement de l'appel à projets

- > octobre 2025 : Lancement de l'appel à projets
- > 15 février 2026 : Clôture de l'appel à projet
- > 20 février 2026 : Présélection des projets
- > 26 février 2026 : Jury et sélection du projet lauréat
- > juillet / août 2026 : Exposition (dates à confirmer)

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra contenir :

- > Le descriptif synthétique du projet d'exposition avec note d'intention (contenu, forme, singularité, axes de médiation) de 7 pages maximum avec visuels ou dessins.
- > Une fiche technique aussi précise que possible, ainsi que les éventuels besoins en matériel non indiqué sur la fiche technique du Sémaphore.
- > Les modalités concrètes de mise en œuvre du projet.
- > Le parcours du candidat (ou des candidats si projet collectif) : Cv (2 pages), site Internet ou book (5 pages avec visuels, lieux et dates des expositions passées)
- > Numéro Siret / Agessa / Maison des artistes...

Date limite d'envoi des candidatures : 15 février 2026

Candidature à envoyer par mail avec la fiche d'inscription jointe à l'adresse semaphore@landeda.bzh en précisant "Appel à candidature Sémaphore métamorphosé" dans l'objet du mail. Un accusé de réception vous sera envoyé. Possibilité de visiter le Sémaphore en prenant rendez-vous auprès du Service Culture par mail : semaphore@landeda.bzh

LE SÉMAPHORE

EN IMAGES





Angèle Riguidel



Christelle Menges



Angèle Riguidel



Francine Garnier / Alain Engelaere

HISTORIQUE

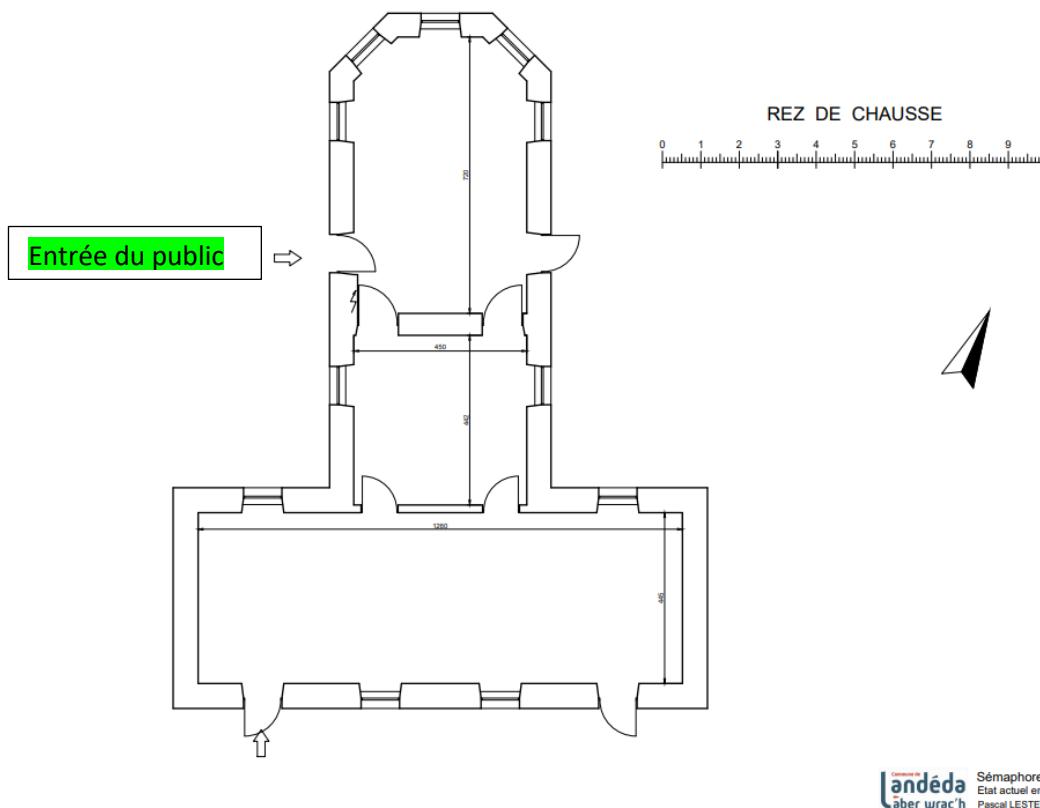
Le Sémaphore de l'Aber-Wrac'h (1861) assurait la surveillance et la communication pour les bateaux croisant au large de la côte. Restauré et conservé dans son architecture d'origine, il fait partie des 21 sémaphores du Finistère, et s'inscrit dans la Route des Phares depuis 2021. Situé sur un site panoramique exceptionnel, dominant la Baie des Anges, avec vue sur l'entrée de l'Aber Wrac'h jusqu'au phare de l'Île Vierge, c'est un lieu incontournable pour une pause à proximité du sentier côtier.

En 1986, désarmé puis restauré par la municipalité, le Sémaphore de l'Aber Wrac'h devient un lieu d'animations et d'expositions géré par une association culturelle.

En 2022, la municipalité reprend la gestion du Sémaphore avec le projet de privilégier des moments de rencontre entre des œuvres, des artistes et le public, sous diverses formes. L'accent est mis sur la participation des habitants et l'inclusion dans le territoire : expositions, ateliers, spectacles, conférences ...pour un été culturel à 360°.

PLAN

↑ MER



Entrée du public par la salle Nord uniquement
(accès PMR)

Dimensions (L /l /h sous poutre et plafond)

Salle Nord : 7,20m x 4,50m x 2,75m

Petite salle : 4,45m x 4,50 x 2,50m

Salle Sud : 4,45m x 12,60m x 2,85m

MATERIEL DISPONIBLE

- 16 socles blancs de dimensions variées
- cimaises et crochets
- 1 télévision grand format
- 1 écran + vidéoprojecteur
- éclairage halogène sur câbles (plafonds)
- petit matériel électrique

FICHE D' INSCRIPTION

Titre du projet proposé :
.....

Discipline/nature du projet

Résumez au mieux votre projet en une phrase
.....

Votre projet en 5 lignes :
.....
.....
.....
.....
.....

Nom de l'artiste et/ou du collectif / de la structure porteuse :
.....
.....

Adresse:
.....
.....
.....

Tél : Portable :

Mail :

Site internet :

Profession :

N° Siret (artistes, associations) :

Ou N° d'immatriculation à la Maison des Artistes :
.....

Vos besoins techniques (lumière, sono, outils, mobilier etc). (Il n'y a pas de régisseur au Sémaphore, mais il sera possible de répondre à certains besoins techniques)
.....
.....
.....

Public concerné (tout public, jeune public, âge)
.....